

Le tour du Lac de Val Joly (VTT)



Visorando



Trace n° 50230720

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Parcours s'adressant à des VTTistes avertis. Les vues sur les contours du lac et l'ambiance forestière et bocagère sont remarquables, mais les difficultés techniques et physiques décourageront le néophyte. La vie sauvage pourra être observée, si l'on sait rester discret.

Durée	2h30	Difficulté	Difficile
Distance	19,22 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	259 m	Activité	VTT
Dénivelé négatif	250 m	Commune	Eppe-Sauvage (59132)
Point haut	236 m	Région	Avesnois
Point bas	166 m		



Description

Garez-vous sur les parkings de la station.

(D/A) De la Maison des Cycles, avec le parking en face, partez à droite vers le lac. Continuez toujours sur la rive du lac, en passant sous le mini-golf. Dirigez-vous ensuite vers la droite pour longer les berges du lac, vers les pédalos, en contournant le cœur de station et son complexe nautique (piscine). Dépassez ce dernier et arrivez à une intersection.

(1) Restez à droite, au plus près de la rive, vers le pré-barrage. Au poste d'observation ornithologique, remontez vers le chemin macadamisé sur la droite. À la Rue du Touvent, D 83, effectuez un léger crochet vers la droite pour récupérer le chemin de terre, en face du Grand Rieux, qui monte entre les bosquets. Arrivez à la Rue du Grand Rieux.

(2) Suivez le chemin macadamisé à gauche et, au niveau de l'oratoire en pierre bleue, quittez la route pour le chemin creux qui descend à droite. De retour sur la route Rue du Grand Rieux, poursuivez la descente à droite, jusqu'au Chemin du Petit Moulin.

(3) Prenez-le à gauche. Il passe au pied de l'étang et remonte à droite, à travers bois. Sur le plateau, avant la route, virez à droite sur le large chemin. Plus loin, celui-ci fait une fourche, partez à gauche sur un chemin plus étroit qui redescend. **Attention**, réglez votre vitesse. Arrivez à la D83.

(4) Variante provisoire, évitant la passerelle, pour raison de sécurité. À la Rue du Touvent, D83, virez à gauche et traversez [Eppe-Sauvage](#). Virez à droite devant l'église, Rue de Verdun. Après avoir franchi le Montbliart sur un pont, tournez immédiatement à droite sur le chemin de Trélon, D 119. Arrivez à une fourche avec la Rue de la Marbrerie.

(5) Tournez à droite et poursuivez sur la gauche, à l'embranchement, sur un chemin stabilisé. Passez au pied de la grande habitation (retour sur le circuit initial) et remontez à gauche, toujours sur le chemin de la Marbrerie. À l'extrémité, prenez à gauche sur le chemin plus étroit qui remonte entre des haies. Passez en ignorant successivement deux pattes d'oie à droite, puis gauche pour revenir sur la voirie, sur le Vieux Chemin de Trélon. Poursuivez sur celui-ci jusqu'à la D119.

(6) Poursuivez tout droit et, plus loin, quittez la route sur la droite pour un chemin forestier matérialisé par un panneau ONF (partie parfois boueuse, suivez bien le balisage). Vous débouchez sur une large drève stabilisée que vous empruntez par la droite, ignorez le chemin de l'Archangros qui part à gauche près d'un banc et poursuivez tout droit. Allez jusqu'à une bifurcation avec un chemin de terre.

(7) Quittez la drève pour un chemin de terre qui part à gauche, celui-ci

Points de passages

- D/A Maison des cycles, Station touristique du Val Joly**
| N 50.121803° / E 4.122409° - alt. 180 m - km 0
- 1 Intersection, rives vers le pré-barrage**
| N 50.119794° / E 4.146932° - alt. 180 m - km 2.67
- 2 Rue du Grand Rieux**
| N 50.123507° / E 4.158987° - alt. 215 m - km 3.79
- 3 Chemin du Petit Moulin**
| N 50.123654° / E 4.166259° - alt. 189 m - km 4.71
- 4 D 83**
| N 50.120758° / E 4.172159° - alt. 184 m - km 6.1
- 5 Rue de la Marbrerie**
| N 50.116796° / E 4.175845° - alt. 184 m - km 6.95
- 6 D119**
| N 50.112793° / E 4.166636° - alt. 233 m - km 8.35
- 7 Chemin de terre**
| N 50.113126° / E 4.153365° - alt. 224 m - km 9.59
- 8 Route Forestière de l'Archangros**
| N 50.112694° / E 4.137744° - alt. 190 m - km 10.81
- 9 Chemin forestier**
| N 50.114339° / E 4.118422° - alt. 183 m - km 13.44
- 10 Rue de Champiau**
| N 50.11255° / E 4.111035° - alt. 217 m - km 14.34
- 11 Rue Tavaux**
| N 50.120345° / E 4.099265° - alt. 173 m - km 15.86

descend vers la rive du lac. Au niveau de l'arboretum, partez à gauche, en longeant la clôture. **Attention**, le chemin peut être boueux par temps humide. Restez sur le tracé principal qui monte et descend régulièrement. Arrivez à la Route Forestière de l'Archangros.

(8) Recoupez et effectuez un léger crochet gauche-droite pour reprendre la piste. Vous débouchez à nouveau sur la route de l'Archangros. En bord de lac, empruntez le pont sur un bras du Voyon. Au rond-point, quittez la route à droite, pour un petit sentier en direction d'un abri public en bois. Le chemin serpente en sous-bois, puis suit la rive en hauteur. Vous aurez, à plusieurs reprises, une vue imprenable sur la station du Val-Joly, sur la berge opposée. Arrivez au chemin forestier, au fond d'un bras du lac et d'une pièce d'eau.

(9) Remontez sur ce dernier, que vous suivez par la droite. Après un chemin enherbé rectiligne et une barrière blanche, vous débouchez sur la route du Chemin du Fonds des Coqs, prenez à gauche jusqu'à la Rue de Champiau.

(10) Prenez-la à droite, elle traverse le hameau du même nom et rejoint Willies après avoir franchi le pont sur l'Helpe Majeure. Arrivez ensuite sur la Rue Tavaux.

(11) Partez à gauche. À son extrémité, prenez à droite. **Traversez prudemment** la route du Val-Joly, D133. Continuez jusqu'à un embranchement, au niveau d'un bois.

(12) Prenez à droite un chemin caillouteux. À la bifurcation, partez à gauche, Rue de Camberlin, en laissant une grande ferme sur votre droite, (attention à l'arrière de cette ferme, à certains horaires, une barrière est parfois fermée pour canaliser les vaches, veillez à la refermer après votre passage).

Le chemin est large, il descend et longe le camping du Val-Joly sur votre gauche et passe sous une passerelle. À l'extrémité, tournez à droite, et retrouvez la route du Val-Joly, D133. Traversez sur les passages réservés et partez à gauche en empruntant la piste cyclable partagée avec les piétons.

Soyez courtois, adaptez votre vitesse.

Passez le pont sur un bras du lac et retrouvez la station du Val-Joly, en revenant vers la maison des sports nautiques par un chemin stabilisé, puis empruntez la passerelle et le chemin haut de gauche pour éviter les piétons et retrouvez la maison des cycles (**D/A**).

● 12 Bois

N 50.126484° / E 4.100615° - alt. 214 m - km 16.91

● D/A Maison des cycles, Station touristique du Val Joly

N 50.121803° / E 4.122409° - alt. 180 m - km 19.22

Informations pratiques

A proximité

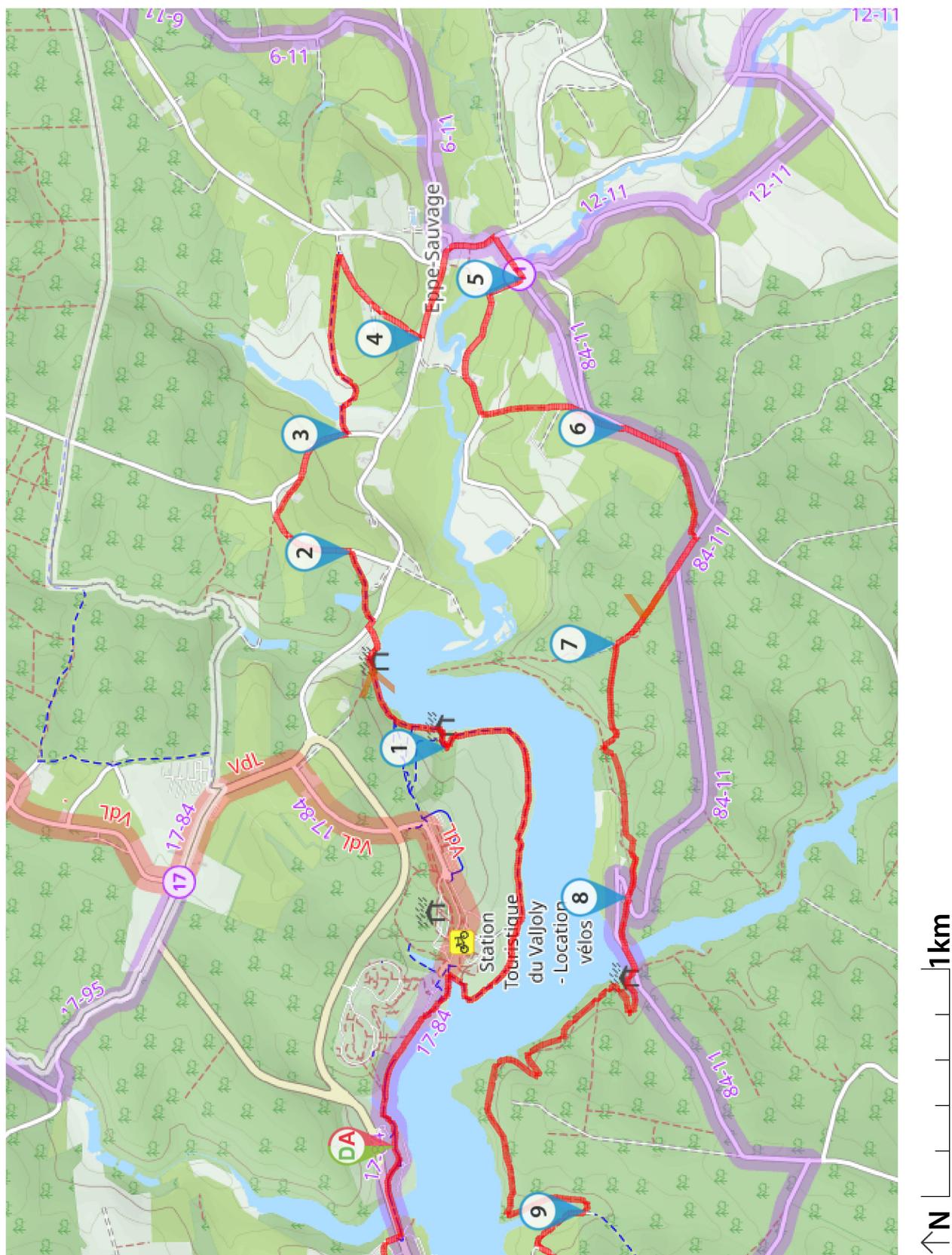
- Lac du Val Joly

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-tour-du-lac-de-val-joly-vtt/>

En savoir plus :

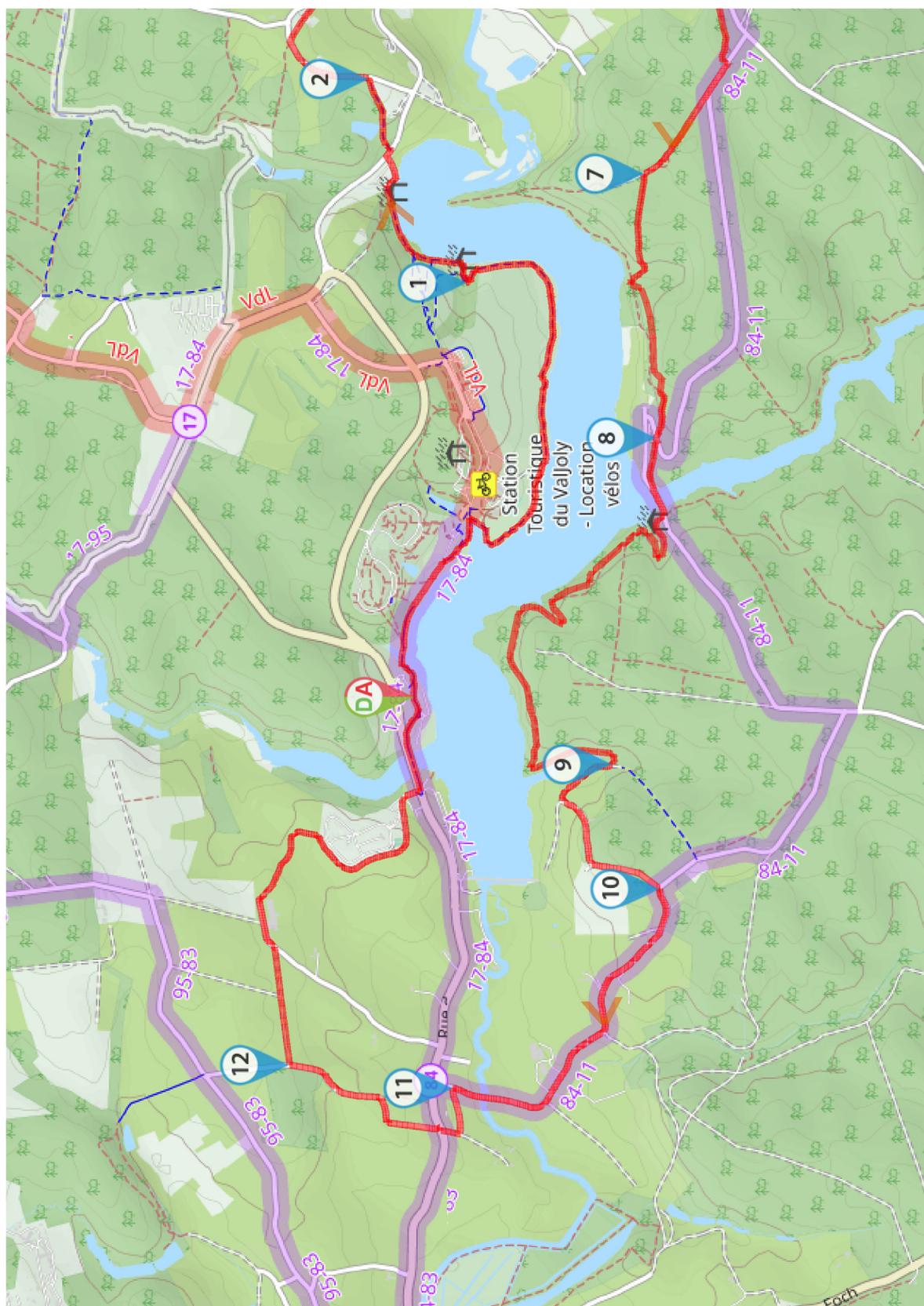
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.